

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **lundi, 3 avril 2023, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert, Denise Corneau, messieurs Gilles Payer, Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la réunion

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux du 6 et 28 mars 2023

2. Finances

- 2.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs au 31 mars 2023
- 2.2. Rapport des salaires et autres dépenses au 31 mars 2023
- 2.3. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2023

3. Dossiers mines

4. Rapport du maire – Tableau de la dette à l'ensemble

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1. Correspondance Annexe III – sans objet
- 6.2. Départ de Nicolas Larose, directeur des travaux publics et hygiène du milieu
- 6.3. Affichage du poste du directeur des travaux publics et hygiène du milieu et du poste coordonnateur loisirs, culture et tourisme

7. Département des Travaux publics et l'Hygiène du milieu

- 7.1. Achat regroupé – Sel de déglacage

8. Département de la Sécurité publique

- 8.1. Compte rendu du département

9. Département l'Environnement et d'Urbanisme

- 9.1. Compte rendu des départements
- 9.2. Avis de motion – Règlement 2023-11 concernant la cueillette et la disposition des matières résiduelles
- 9.3. Offre de services de l'OBVRPNS - suivi qualité de l'eau
- 9.4. Nomination membres du Comité de démolition
- 9.5. Assemblée générale 2023 - Tricentris

10. Département des Loisirs, culture et tourisme

- 10.1. Assemblée générale annuelle 2023 – Réseau Biblio Outaouais
- 10.2. Nomination d'un chargé de projet pour le Raid Pulse

11. Département du service à la collectivité

11.1. Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023

11.2. Semaine internationale contre l'homophobie et la transphobie

11.3. Demande d'appui municipalité St-André-Avellin – Départ de 3 médecins du CLSC en 2023

12. Varia

13. Période de questions

14. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2023-04-20523

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-04-20524

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

2023-04-20525

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars et de la séance extraordinaire du 28 mars 2023 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs au 31 mars 2023

2023-04-20526

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 31 mars 2023 pour un montant total de 133 222.95 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 24437 à 24483
- Les paiements directs 501154 à 501172
- Les prélèvements 6122 à 6155

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mars 2023

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mars 2023 pour une dépense totale de 62 063.16\$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2023

2023-04-20527

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 mars 2023 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 CORRESPONDANCE – Annexe III - sans objet

6.2 Départ de monsieur Nicolas Larose – Directeur des travaux publics et d'hygiène du milieu

2023-04-20528

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Larose, directeur de travaux publics et d'hygiène du milieu a informé les membres du Conseil de son départ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent le départ de monsieur Nicolas Larose, prenant effet le 13 avril 2023 ;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

QU'une lettre de remerciements pour les 4 années de bons services à notre employé soit envoyée à l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Affichage du poste du directeur des travaux publics et hygiène du milieu et du poste de coordonnateur loisirs, culture et tourisme

2023-04-20529

CONSIDÉRANT QUE le poste du directeur des travaux publics et d'Hygiène du Milieu ainsi que le poste du coordonnateur des loisirs, culture et tourisme sont vacants et qu'il y a un besoin à cet égard.

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil entérinent la décision de la direction à procéder à l'affichage du poste de directeur des travaux publics et d'Hygiène du milieu et du poste de coordonnateur loisirs, culture et tourisme selon les règles d'affichage prévues à la convention collective 2018-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Achat regroupé – Sel de déglacage

2023-04-20530

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Duhamel confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2023-2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE la municipalité s'engage à réserver 105 tonnes de sel de déglacage pour un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte-rendu du département

Monsieur Raymond Bisson présente le rapport du département des incendies.

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Noël Picard présente le rapport du département de l'urbanisme

Madame Marie-Céline Hébert présente le rapport du département de l'environnement.

9.2 Avis de Motion – Règlement 2023–11 concernant la cueillette et la disposition des matières résiduelles

AVIS DE MOTION est donné par **monsieur Noël Picard**, à l'effet que le règlement 2023-11 concernant la cueillette et la disposition des matières résiduelles sera adopté à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

9.3 Offre de services OBVRPNS – qualité de l'eau

2023-04-20532

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, la municipalité de Duhamel est partenaire du projet de suivi de la qualité de l'eau, en échantillonnant plusieurs cours d'eau avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS);

CONSIDÉRANT QU'aucune donnée de références n'est disponible à ce jour advenant toute activité qui pourraient avoir un impacte sur la qualité de l'eau du lac;

CONSIDÉRANT l'importance de connaître la qualité de l'eau du bassin versant du Lac Gagnon;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'OBVRPNS d'ajouter une station sur la rivière Ernest et une station sur la rivière de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de l'OBVRPNS d'ajouter une station sur la rivière Ernest et une sur la rivière de la Petite-Nation pour l'analyse des coliformes fécaux, des matières en suspension et du phosphore au montant de 1 204.28 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Nominations membres du comité de démolition

2023-04-20532

CONSIDÉRANT QU'un comité doit siéger lors d'une demande de démolition d'un immeuble et ce, tel que prévu au règlement 2023-09 sur la démolition d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité nomme madame Marie-Céline Hébert, présidente, du comité de démolition, messieurs Raymond Bisson et Michel Longtin membres et que monsieur Noël Picard est nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Assemblée générale annuelle 2023 de Tricentris

2023-04-20533

IL EST RÉSOLU

QUE madame Marie-Céline Hébert soit autorisée à participer à l'assemblée annuelle de Tricentris qui se tiendra le 13 avril prochain à Sainte-Thérèse;

QUE les frais inhérents à cette assemblée soient remboursés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10.1 Assemblée générale annuelle 2023 du Réseau Biblio Outaouais

2023-04-20534

IL EST RÉSOLU

QUE madame Roselyne Bernard, bibliothécaire et madame Danielle Dubois, aide-bibliothécaire soient autorisées à accompagner monsieur Gilles Payer lors de l'assemblée générale annuelle de Réseau Biblio Outaouais qui se tiendra le 10 juin prochain à Gatineau;

QUE les frais inhérents à cette assemblée soient remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Nomination d'un chargé de projet pour le Raid Pulse

2023-04-20535

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement du Raid Pulse du 27 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir en place une personne-ressource pour la tenue de cet événement d'envergure,

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Dominique Bougie de s'impliquer et d'agir à titre de chargé de projet ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil nomment monsieur Dominique Bougie chargé de projet du Raid Pulse pour un maximum de 30 heures à son taux horaire de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

11.1 Semaine nationale du don d'organes et des tissus 2023

2023-04-20536

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 23 au 29 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et de tissus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel désire participer à faire progresser collectivement à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble de ses citoyens et ainsi accroître le nombre de donneurs et de personnes transplantées ;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel appuie Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Semaine internationale contre l'homophobie et la transphobie

2023-04-20537

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Appui à la municipalité de St-André-Avellin - départ de 3 médecins du CLSC en 2023

2023-04-20538

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de St-André-Avellin concernant le départ de 3 médecins du CLSC en 2023;

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution le Conseil municipal de St-André-Avellin demande une rencontre avec le ministre de la Santé dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste aussi à ce que le ministère de la Santé accorde aux médecins de l'urgence du CLSC le même type de rémunération que leurs collègues des urgences de Gatineau afin de faciliter le recrutement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Duhamel appuie la résolution de la municipalité de St-André-Avellin dans ses démarches afin que la population de la Petite-Nation reçoive les mêmes services en santé que le reste de la population du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-20539

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière très.